

U
OK

Rapport de la Commission relative au « Réaménagement du Vieux Village » Préavis Municipal 2016-01

Les commissions Urbanisme, Modération du Trafic-Mobilité et Finances désignées pour l'étude relative au réaménagement du Vieux Village de Penthalaz, formées de Mesdames Dénéréaz Anne-Marie, Borgeaud Corinne, Magnenat Patricia, Cardaropoli Samantha, Probst Delphine, Berthoud Sandrine, et de Messieurs Bachmann François, Rochat Daniel, Viret Marc-Eugène, Zbinden Claude-Alain, Dénéréaz Pierre-Yves, Meylan Nicolas, Brocard Claude, Traini Daniel, Michot Gilles, Morel Bernard, Zurbrügg Pierre, Madame Von der Muhll Dominique étant excusée, se sont réunies le 14 juillet, le 16 août, le 18 août (réunion à laquelle participait également le Bureau d'Ingénieurs Chevalier) et le 22 août 2016, soit dans le complexe du Verger, soit au sous-sol de la maison de commune en présence de Monsieur Piéric Freiburghaus, syndic et de Messieurs Pierre-André Ischi, Yves Jauner, Didier Chapuis et Yvan Rochat, municipaux, afin d'étudier le préavis municipal 2016-01, relatif à la demande de crédit qui vise à améliorer prioritairement la sécurité des piétons, subsidiairement celle des véhicules, et à valoriser des aménagements des espaces publics.

PREAMBULE

L'aménagement ou le réaménagement de ce carrefour est en étude depuis plusieurs années déjà, une réflexion ayant eu lieu en 2002 par le Bureau Rue de l'avenir du groupe conseil romand pour la modération de la circulation. Depuis, plusieurs personnes se sont succédées à la Municipalité, et le dossier s'est quelque peu "enlisé". Il a refait surface l'année dernière et revient au-devant de la scène avec un nouveau projet étudié par le bureau d'ingénieurs Chevalier de Morges.

Le conseil est appelé maintenant à étudier le préavis Municipal 2016-01 relatif au réaménagement du Vieux Village et à accepter, rapidement, la demande de crédit souhaitée par la municipalité, pour bénéficier de subventions accordées par la Confédération.

Sans refaire toute l'histoire, les membres relèvent qu'ils ont été réunis le 21 juin, le 14 juillet, le 16 août et le 18 août, et le sentiment général partagé par l'ensemble des commissions est que nous travaillons dans l'urgence, avec des informations qui sont difficiles à obtenir de la part de notre exécutif, ce qui est fort inconfortable et/ou désagréable.

DANS LES FAITS CONCERNANT LA DEMANDE DE CREDIT OBJET DU PREAVIS 2016-01

Les commissions unanimes ne sont pas opposées au principe qu'il est nécessaire de faire quelque chose pour améliorer la situation provisoire de circulation actuelle au Vieux village. Cependant, elles ne veulent pas agir dans l'urgence et se donner le temps de réflexion au vu des chiffres engagés.

En effet, le plafond actuel d'endettement, en regard des projets indispensables à consentir ces prochaines années impose la réflexion: nous voulons qu'il reste maîtrisable.

Ici, nous ne sommes occupés uniquement que par la première étape d'importants travaux nécessaires à la réfection des routes qui traversent notre commune. La deuxième et la troisième étape concernant le tronçon de la route de la Gare et de la route de Lausanne qui doivent absolument recevoir un revêtement phono-absorbant dans les 2 prochaines années, au vu des nouvelles normes édictées par le canton. Ces deux projets, qui n'étaient pas estimés jusqu'à notre dernière rencontre, sont chiffrés maintenant à environ 6 millions de francs, et ne figurent pas dans le plafond d'endettement actuel.

Ceci étant, la majorité des membres des commissions engagées sont d'accord avec le principe d'accorder le financement nécessaire à l'aménagement de la route (travaux de génie civil uniquement), de l'escalier de l'église et du trottoir à la sortie du village afin de pouvoir toucher la subvention de CHF 300'000.00 promise, ceci moyennant toutefois que les factures soient rentrées avant la fin de l'année 2018, selon information communiquée le 22 août par M. Didier Chappuis (au lieu du mois de mars 2018, comme c'était communiqué dans un premier temps !). Par contre, les aménagements envisagés dans le triangle et vers la fontaine de l'église nous paraissent disproportionnés et inadéquats au vu du potentiel de ces sites. C'est pourquoi nous proposons de sortir les montants prévus pour l'aménagement de ces parties du crédit demandé par la Municipalité. Ceci permet d'adjuger et de démarrer rapidement les travaux de route qui sont urgents et longs, tout en demandant à la Municipalité de présenter un nouveau préavis complémentaire pour le financement de ces deux aménagements.

En conclusions, nous vous proposons, Mesdames les conseillères et Messieurs les Conseillers, à la majorité des membres des commissions des Finances, de Modération du trafic-Mobilité et d'Urbanisme,

A) d'amender les conclusions de la Municipalité de la façon suivante :

1. Inchangé
2. Inchangé
3. Accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 2'100'000.00 au maximum TTC pour entreprendre les travaux du projet routier uniquement du vieux village (travaux de génie civil, de l'escalier de l'église et du trottoir de la sortie du village), selon le plan de situation annexé au préavis (numéro 1317-601 indice ^)
4. Inchangé
5. De financer le coût des travaux de la manière suivante :
 - a. Trésorerie courante de CHF 1'000'000.00
 - b. Emprunt de CHF 1'100'000.00 avec charge d'intérêts annuelle maximale de CHF 30'000.00, la première année, puis dégressive les années suivantes
6. D'amortir le montant des travaux de la manière suivante :
 - a. Prélèvement sur le fonds de réserve 9.282.430, Travaux futurs, CHF 700'000.00
 - b. Amortissement du solde sur 30 ans au maximum
7. Inchangé
8. Inchangé

B) d'accepter les conclusions amendées du préavis Municipal 2016-01 telles que présentées ci-dessus.

Penthalaz, le 25 août 2016, Le rapporteur, Sandrine Berthoud

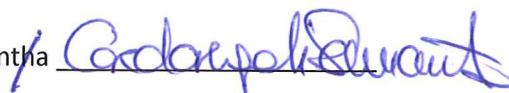


Les membres

Borgeaud Corinne



Cardaropoli Samantha



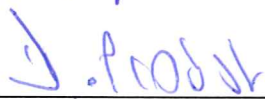
Dénéréaz Anne-Marie



Magnenat Patricia

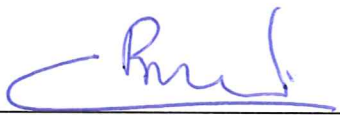


Probst Delphine



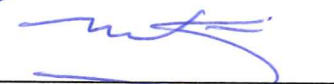
Bachmann François



Brocard Claude 

Dénéréaz Pierre-Yves 

Meylan Nicolas 

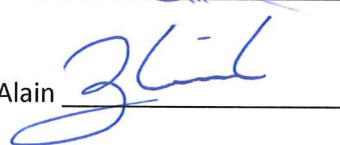
Michot Gilles 

Morel Bernard 

Rochat Daniel 

Traini Daniel 

Viret Marc-Eugène 

Zbinden Claude-Alain 

Zurbrügg Pierre 

Von der Mühl Dominique _____